

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

...

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

La présidente relève que deux propositions de motions ont été déposées, dont l'une arrive un peu tard.

7.1 Motion du groupe socialiste intitulée : « Pour une piste cyclable sûre à la route de Chêne ».

M. Favarger donne lecture de la proposition de motion.

Proposition de motion : « Pour une piste cyclable sûre à la route de Chêne ».

Les conseillers municipaux socialistes de la commune de Chêne-Bougeries considérant :

- *Que l'état lamentable de la piste cyclable sur la route de Chêne est indéniable : Non seulement elle est divisée par un joint de deux dalles de béton, mais en plus est en biais et donc, de ce fait, dangereuse. De surcroît, le revêtement de cette piste est jonché de trous régulièrement couverts de débris de verre.*
- *Que la route de Chêne est un des accès les plus rapides pour aller au centre-ville*
- *Que les alternatives plus tranquilles (via Conches et la route de Florissant) impliquent des grands détours, surtout pour celles et ceux voulant se rendre aux Eaux-Vives*
- *Que le trafic automobile, surtout des camions, a augmenté ces derniers temps sur la route de Chêne suite au chantier du CEVA, et décuple la dangerosité de cette piste pour les cyclistes*
- *Que l'entretien de cette route, revenant au canton, est régulièrement reporté en vue d'un projet de réfection complète, mais dont la commune ne connaît ni la date ni le début des travaux.*

Demandent au Conseil administratif

- *D'obtenir de l'État et de transmettre au Conseil municipal un calendrier liant pour la réfection complète de la route de Chêne de Grange-Canal jusqu'au temple, avec une véritable piste cyclable afin de concrétiser enfin l'initiative 144.*
- *Que la commune invite les services de l'Etat à une séance de planification des travaux de la route de Chêne et que ceux-ci prennent les mesures pour une sécurisation immédiate même provisoire de cette piste cyclable. Si une sécurisation provisoire n'est pas possible, qu'ils prennent les mesures pour ne pas exposer des cyclistes à ce risque, sans pour autant fermer cette liaison vers le centre-ville. Soit cette piste offre des conditions de sécurité acceptables, soit il faut prendre les mesures qui s'imposent dans l'attente d'une réfection complète de la route de Chêne.*

Demandent en outre à la commission Mobilités-Nature-Environnement de traiter cette motion et, de façon générale, le problème de la circulation cycliste dans la commune sur les routes cantonales.

Marion Sobanek

Pierre-Yves Favarger

Tina Bisanti

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

La présidente ouvre la discussion.

M. Fassbind remarque que la route de Chêne est effectivement assez dangereuse. C'est une des dernières routes en plaques de béton du canton, peut-être même la dernière. Il faut donc se dépêcher de la rénover avant qu'elle ne soit classée pour préserver ce mode de construction unique et représentatif des années 1950 où l'on construisait pour permettre à l'armée de se déplacer rapidement sur les routes – il serait dommage de perdre ce patrimoine. Plus sérieusement, M. Fassbind, en tant que cycliste, pense qu'il y a effectivement quelque chose à entreprendre concernant cette piste cyclable. Mais, pour lui, il ne s'agit pas de l'un de ces endroits les plus gênants. En effet, il existe bon nombre de secteurs bien plus dangereux quand on se déplace en deux-roues. Dans le cas présent, une piste cyclable a le mérite d'exister. M. Fassbind signale ensuite que le groupe PLR souhaite que le tronçon auquel la motion fait référence soit prolongé et comprenne la rue de Chêne-Bougeries, qui elle aussi est dangereuse pour les cyclistes. Un itinéraire de contournement a été mis en place, mais il n'est pas obligatoire, les cyclistes ont encore le droit de traverser le « goulet ». Pour les scooters aussi, cet endroit est très dangereux. Si l'on s'intéresse à la sécurité de cet axe, il est dommage de s'arrêter au niveau du temple puisque la problématique continue plus loin. Le groupe PLR propose donc de modifier le texte de la motion en y intégrant la rue de Chêne-Bougeries.

La présidente ne voit pas concrètement où mentionner la rue de Chêne-Bougeries dans la motion. Elle signale que cette problématique n'est pas mentionnée parce qu'elle fait partie de la réflexion en cours concernant le réaménagement du Village.

M. Fassbind suggère, puisque la motion sera traitée par la commission Mobilités-Nature-Environnement, que cette dernière intègre la réflexion sur la rue de Chêne-Bougeries.

Concernant la première partie de l'intervention de M. Fassbind, M. Karr relève que la route de Chêne est, avec la route Suisse à Versoix, un des deux exemples uniques dans le canton de cette technique de construction. La construction en plaques de béton s'explique par le fait que la route est située au-dessus d'une nappe phréatique et que les revêtements en bitume ont tendance à bouger. Ces plaques sont un exemple extrêmement intéressant du mouvement constructif brutaliste et méritent une conservation. Trêve de plaisanterie. La route de Chêne est dans un état déplorable. On croyait cette route « increvable », jusqu'au lancement du chantier CEVA. Depuis, on peut observer chaque jour sur les chemins latéraux des éclats provenant de la route de Chêne. L'arrêt de mort de la résistance au roulement, est lié aux camions à fort tonnage qui sont utilisés dans le cadre du chantier CEVA. Sans ce chantier, M. Karr pense que cette motion n'aurait pas été déposée, parce que la piste cyclable était encore praticable il n'y a pas si longtemps. Aujourd'hui, cette piste cyclable est dangereuse. Pour ce qui concerne la rue de Chêne-Bougeries, le Village fait actuellement l'objet d'une étude très détaillée des espaces publics, même si ces derniers font partie du réseau routier cantonal. La route de Chêne fait également partie du réseau routier cantonal mais, contrairement au Village, elle n'est pas traitée dans le cadre d'un projet communal. Par ailleurs, comme mentionné dans les communications du Conseil administratif, il existe un itinéraire de contournement au niveau du « goulet ». Le marquage a été approuvé par la DGT et le projet a été transféré au dicastère des Infrastructures.

M. Karr suggère donc de se concentrer sur l'autre objet de la route cantonale 2, soit le tronçon de la route de Chêne compris entre le temple et Grange-Canal. Il y a effectivement beaucoup à faire. Il y a deux ans, tous les services concernés de l'Etat ont été convoqués à une séance en

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

mairie, sous l'égide d'un mandataire, afin de déterminer la manière la plus adéquate pour relancer le projet de réfection de la route de Chêne. Il a été répondu à la commune que les moyens financiers manquaient. Comme mentionné à plusieurs reprises, le budget à disposition en matière de réfection des routes s'élève à CHF 500'000.- pour l'ensemble du canton. Avec une telle somme, on ne sécurise pas un mètre de piste cyclable par route cantonale. M. Karr accueille donc favorablement la motion parce que la commune peut prendre le *leadership* et essayer de rassembler les acteurs. Mais à un moment donné, il faudra que les députés acceptent de délier les cordons de la bourse. Il faut également être conscient du fait qu'un projet concret n'est pas prêt d'aboutir, en raison du chantier CEVA, mais aussi parce qu'il faudra poser un revêtement phonoabsorbant. Cela étant, le projet urbain qui sera mis en œuvre ne se fera évidemment pas sans que soit mise en place une véritable piste cyclable, et non pas une bande cyclable comme aujourd'hui, qui ne protège finalement personne.

M. Gross signale que la commission Mobilités-Nature-Environnement n'a pas attendu le dépôt de cette motion pour traiter la question. Dans le cadre de son étude élargie concernant la requalification des espaces publics, elle a segmenté la commune en trois parties qui ont fait l'objet de trois présentations distinctes. La question de la route de Chêne a été abordée dans le cadre de la présentation relative au secteur du plateau de l'Ermitage au mois de juin 2014. Comme M. Karr l'a rappelé, cette problématique a déjà été exposée au Département qui a fait part de ses problèmes budgétaires, notamment. Par ailleurs, la présidente disait tantôt qu'une des motions déposée arrive un peu tard. Or, pour M. Gross, la présente motion arrive un peu tôt parce que le chantier du CEVA est toujours en cours. Entre le passage des camions, le tram, etc., la route est de toute manière impraticable pour les cyclistes. Lorsque la Voie verte existera, les cyclistes emprunteront-ils encore cet axe ou y aura-t-il de facto une déviation sur cette Voie verte ? Personnellement, M. Gross veut bien traiter la motion en commission Mobilités-Nature-Environnement mais la problématique y est actuellement déjà traitée. Il ne voit donc pas quel complément d'information pourrait être apporté ou quel levier de pression supplémentaire pourrait être exercé sur le canton.

Mme Grandjean-Kyburz informe le Conseil municipal que le Conseil administratif *in corpore* a, le 2 septembre dernier, interpellé M. Luc Barthassat, conseiller d'État en charge du DETA, avec copie à M. Pierre Maudet, conseiller d'État en charge du DSE. Le Conseil administratif se disait extrêmement préoccupé par les accidents graves, voire mortels impliquant des cyclistes ou des motards qui se multiplient à la rue de Chêne-Bougeries. Le courrier indiquait les points suivants. Le Conseil administratif assiste avec préoccupation et tristesse à une dégradation constante de la sécurité routière à cet endroit. La problématique, qui fait l'objet d'interventions régulières de citoyens et d'associations, est connue : un espace trop restreint pour qu'un tramway, des voitures, des cycles et des piétons puissent cohabiter sans s'exposer à des dangers constants. Les rails du tram sont particulièrement dangereux pour les deux-roues, surtout en cas de mauvais temps. Malgré les contrôles réguliers, de nombreux cyclistes se sentent conséquemment autorisés à emprunter les trottoirs, mettant à leur tour en danger les piétons. Le Conseil administratif constate que la dégradation du revêtement de la route de Chêne et de celui de la rue de Chêne-Bougeries dégrade de manière soutenue la sécurité routière. Il estime que la prévention en matière d'accidents de la route, dont les conséquences peuvent parfois être bien plus insoutenables que celles générées par d'autres phénomènes d'insécurité, ne peut relever de la seule responsabilité des agents de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux. Le Conseil administratif terminait sa lettre en priant instamment M. Barthassat et son Département de considérer cette rue comme une priorité et de planifier urgentement des mesures, notamment en matière de sécurisation du revêtement du site. Il

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

proposait la constitution d'un groupe de travail canton-commune, réunissant la vision d'ensemble et celle de proximité, chargé d'étudier la problématique et d'émettre des propositions. Le Conseil administratif n'a pas encore reçu de réponse de la part de M. Barthassat. En revanche, M. Maudet a accusé réception, en indiquant que la teneur du courrier du Conseil administratif avait retenu toute son attention.

Puisqu'il s'agit d'une question de financement, M. Favarger demande s'il existe un mécanisme qui permettrait à la commune d'avancer les fonds nécessaires au moins pour une partie des travaux, étant entendu que ces montants seraient ensuite restitués par l'Etat. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il ne serait pas possible de mettre le « goulet » en zone 30 km/h. Il n'est pas le seul à avoir eu cette idée. Apparemment, le canton n'est pas d'accord, mais n'y aurait-il pas moyen de revenir à la charge ?

M. Karr indique que la question du préfinancement a bel et bien été soulevée, concernant la rue de Chêne-Bougeries, auprès du service cantonal en charge de l'entretien des routes. La réponse a été très claire. L'Etat ne veut pas de la solution de préfinancement que M. Karr avait proposée sur le modèle que le canton de Vaud a employé avec les CFF pour la 4^{ème} voie entre Lausanne et Malley. Le canton de Vaud avait mis la main au porte-monnaie en disant à la Confédération que, quand cette dernière en aura les moyens, elle pourra intégrer le remboursement dans sa planification. Le canton de Genève n'entend pas le faire parce qu'il serait par trop lié, c'est-à-dire qu'il devrait rembourser les avances consenties par les communes plutôt que choisir ses priorités d'investissement. Concernant l'éventuelle mise en place d'une zone 30 km/h., M. Karr signale que sept projets relatifs au projet de rénovation du Village sont actuellement à l'étude. L'espace public de la rue de Chêne-Bougeries en est un – les trottoirs, les rails de tram, le phonoabsorbant, la piste cyclable à la descente, le changement des marquages en sont d'autres ; bref la redistribution de l'espace public serait complète. Mais la « maîtrise d'œuvre » appartient au canton.

Mme Garcia souligne que, pour les cyclistes, le « goulet » est extrêmement dangereux. Un panneau apposé au bas de la montée les invite à contourner ce dernier. Mais ce panneau est à peine visible. Serait-il possible de demander au canton qu'un panneau plus imposant soit installé, pour véritablement attirer l'attention des cyclistes et éviter de nouveaux accidents ?

M. Karr reconnaît que le panneau est petit, mais il est rouge dans le but d'attirer l'attention. Quand le marquage ad hoc aura été réalisé, les cyclistes auront davantage conscience de l'existence d'un trajet de contournement.

M. Messerli en restera à la question de la route de Chêne, ayant entendu la précision apportée par M. Karr sur l'itinéraire de délestage pour les cyclistes dans le Village. Il signale à l'attention de M. Fassbind qu'il est aussi cycliste. Tous deux ne doivent pas avoir la même évaluation de la dangerosité. Cette bande cyclable ne met pas les cyclistes en sécurité. En plus, elle s'interrompt subitement, pour on ne sait quelle raison ; les voitures essaient de forcer le passage et coincent les cyclistes contre le trottoir. Cette portion est extrêmement dangereuse. Pour répondre ensuite à M. Gross, il existe un besoin urgent. Quand il était possible de passer le long de la voie ferrée en direction des Eaux-Vives, c'était idéal. Mais ce n'est plus possible de par l'existence du chantier CEVA. Et comme l'a mentionné M. Karr, les projets concernant la Voie verte sont loin d'être aboutis. Il n'existe d'ailleurs aucune planification à ce jour concernant leur réalisation. Il est nécessaire de trouver une solution, même temporaire. M. Maudet a parlé de « cycloterroristes », une expression qui avait

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

beaucoup amusé le cycliste qu'est M. Messerli. Ce dernier croit néanmoins que piétons et cyclistes devraient pouvoir partager cet espace, comme ils le font en d'autres endroits du canton. Ce serait peut-être une réflexion à entamer avec l'État pour qu'au moins de manière temporaire, une solution sûre puisse être offerte non seulement aux cyclistes mais aussi aux piétons.

À la demande de la présidente, M. Fassbind précise que si M. Gross n'oublie pas d'intégrer la rue de Chêne-Bougeries dans la réflexion de la commission Mobilités-Nature-Environnement, il n'est pas nécessaire d'amender la motion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente met aux voix la motion.

- **La motion est adoptée par 17 voix pour et 4 abstentions.**

7.2 Motion du groupe socialiste intitulée : « Pour un développement routier maîtrisé (Initiative 152) »

[La présidente passe la présidence à M. Rappaz le temps de présenter la proposition de motion.]

Depuis le mois de février, Mme Sobanek mentionne la votation à venir, qui remet en cause l'engagement de la commune de Chêne-Bougeries en matière de pondération du trafic sur certains axes. Le territoire communal est actuellement coupé par les grandes traversantes, notamment la route de Malagnou et la route de Chêne. Avec la traversée de la Rade telle que proposée dans le cadre de l'initiative 152, des sorties du tunnel devront obligatoirement être construites. Ces trémies doivent respecter une certaine hauteur et une certaine pente. Les quartiers où elles se situeront subiront une véritable séparation. A titre personnel, Mme Sobanek pense que l'initiative va « passer ». Cette motion aidera la commune à mieux défendre ses intérêts par la suite parce que le Conseil municipal se sera clairement prononcé contre ce projet.

Mme Sobanek donne lecture de la motion.

Proposition de motion du parti socialiste

Pour un développement routier maîtrisé (Initiative 152)

Les conseillers municipaux de la commune de Chêne-Bougeries considérant :

- *Que les élus d'un conseil municipal doivent garder en tout temps à cœur l'intérêt de la commune et de la population ;*
- *Que la qualité de l'air et la sécurité sur des chemins d'habitation en font partie ;*
- *Que la commune de Chêne-Bougeries a investi ces dernières années dans la sécurisation des quartiers d'habitation dans un souci d'augmenter la qualité de la vie et la sécurité des riverains ;*
- *Que la commune est déjà traversée par des grands axes de circulation, voués en partie (route de Malagnou) à prendre plus de trafic en charge dans la suite de la réalisation de l'initiative 152 ;*

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

- *Que dans ce contexte, la traversée de la Rade telle qu'elle est proposée dans l'initiative 152 va aggraver la situation de la circulation dans la commune*
- *Que les alternatives proposées par le TCS (faire sortir le tunnel par exemple sur la route du Vallon) ne sont pas d'ordre à faciliter la circulation piétonne ni à améliorer la qualité de l'air ni à améliorer le niveau de bruit dans les quartiers concernés ;*
- *Que l'existence d'une trémie (la sortie du tunnel) à hauteur de la route du Vallon risque de devenir de facto une séparation entre les parties de la ville.*
- *Invitent publiquement la population à rejeter cette initiative.*
- *Invitent notamment le Conseil administratif à prendre publiquement position contre la traversée de la Rade (IN 152).*

Pour le parti socialiste : Marion Sobanek

Mme Sobanek propose de barrer la deuxième invite. Elle ne savait pas que le Conseil administratif avait d'ores et déjà pris cette initiative, ce dont elle le remercie.

[La présidente reprend la présidence.]

La présidente ouvre la discussion.

M. Rappaz trouve cette motion prématurée. Tous les plans ne sont pas encore connus, il reste de nombreux éléments à définir. Il est prétentieux de dire que la commune sera confrontée à de nombreux problèmes avec la sortie du tunnel. Le tunnel apportera aussi des avantages. Pour habiter près de la route du Vallon et de ses sorties, M. Rappaz n'est pas gêné par le projet. La route de Malagnou est actuellement « bouchonnée » tous les jours, du matin au soir. Il pense que la situation sera améliorée.

Jusqu'à la dernière communication de M. Karr dans les informations du Conseil administratif, Mme Tiercy était abasourdie du silence assourdissant du Conseil administratif au sujet de la traversée de la Rade. Le Conseil administratif semblait ne pas avoir pris conscience que les gaz d'échappement ne resteront pas dans le tunnel, mais sortiront clairement à Chêne-Bougeries. Mme Tiercy remercie Mme Sobanek d'avoir eu le courage de déposer cette motion, qu'elle votera. Mais elle regrette beaucoup que cette motion soit aussi tardive, alors que Mme Sobanek en parle depuis le mois de février.

M. Fassbind remarque que, sans la deuxième invite, le Conseil municipal ne ferait qu'inviter la population à rejeter l'initiative. Toute décision présente des avantages pour certains et des inconvénients pour d'autres. C'est un objet cantonal. En tant que démocrate, M. Fassbind se voit mal, parce qu'il habite à Chêne-Bougeries, appeler les citoyens du canton à changer d'avis sur une initiative. La votation aura lieu et il sera pris acte de la décision du peuple. Une des forces de notre pays, c'est que, quand le peuple a pris sa décision, on essaie de la suivre. M. Fassbind n'était pas peu fier quand le président de la Confédération, M. Burkhalter, suite à la votation du 9 février 2014, a dit que le peuple suisse avait décidé et que la décision serait appliquée, même si elle était catastrophique. La situation est un peu la même ici. Peut-être que dimanche, le Conseil d'Etat devra dire : « C'est la décision du peuple, on va la suivre. », ce dont M. Fassbind serait aussi fier. M. Fassbind refusera donc la motion, principalement parce qu'il n'a pas à donner son avis aux autres habitants du canton.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

Sur le fond, M. Spinelli pense qu'il est dangereux pour Chêne-Bougeries d'avoir cette sortie sur son territoire. Mais il rejoint les propos de M. Fassbind sur certains points. Il barrerait volontiers « invitent publiquement la population à rejeter cette initiative », parce que ce n'est pas le but d'une motion. La motion invite soit une commission soit le Conseil administratif à étudier un sujet. Une motion ne peut pas faire autre chose. M. Spinelli propose donc d'effacer la première invite, qui le gêne beaucoup.

En tant que signataire de la motion, la présidente souligne qu'elle est ravie d'avoir appris que le Conseil administratif avait pris position. Elle trouve incroyable que des décisions soient prises presque en secret, sans que la population n'en ait connaissance. Pourquoi ne pas avoir communiqué, par exemple par le biais du site Internet de la commune ? Cela dit, au lieu d'inviter le Conseil administratif à prendre publiquement position, la motion pourrait dire que le Conseil municipal prend acte ou remercie le Conseil administratif d'avoir pris position. De cette façon, le Conseil municipal manifeste son soutien au Conseil administratif pour la suite du processus. Enfin, concernant la remarque de Mme Tiercy, la présidente rappelle qu'elle a été malade. Elle avait l'espérance que d'autres personnes se chargeraient de rédiger cette motion.

M. Spinelli remarque qu'une motion permet effectivement au Conseil municipal de prendre position. Il pense qu'il est bon que le Conseil municipal puisse – ou non d'ailleurs – soutenir le Conseil administratif qui a pris une décision *in corpore*.

M. Karr précise que la décision n'a pas été prise *in corpore*, mais à la majorité du Conseil administratif. Le Conseil administratif est toujours preneur de la gratitude du Conseil municipal, mais par voie de motion... Pour que cette motion ait une utilité, M. Karr suggèrerait plutôt au Conseil municipal de la modifier comme suit : « chargent le Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires à atténuer, le cas échéant, l'impact d'une future traversée de la Rade sur la commune de Chêne-Bougeries ». Comme cela, le Conseil municipal donne un message politique pour que, si l'issue de la votation devrait ne pas être celle que certains auraient souhaitée, le Conseil administratif puisse s'engager activement pour la minimisation des nuisances.

M. Fassbind se demande s'il ne serait pas préférable de retirer la motion et d'y revenir après le résultat de la votation, puisqu'il existe une chance sur deux que cette motion ne serve à rien.

➤ **Les motionnaires retirent la motion dans l'attente du résultat de la votation.**

7.3 Chantier CEVA – Réfection d'une voie de tram – Feux en alternance

M. Borda d'Agua a trois questions. La première concerne le chantier CEVA et le chemin De-La-Montagne. Ces derniers temps, des machines restent allumées toute la nuit, parfois même tout le week-end, ce qui engendre des nuisances constantes. Des lumières sont également laissées allumées pendant la nuit. Vendredi soir dernier, M. Borda d'Agua a dû faire appel à la Police municipale parce qu'une machine était encore en marche sur le chantier – un générateur lui semble-t-il -, dont le bruit n'est pas particulièrement agréable quand on essaie de dormir. Il demande s'il est possible d'intervenir auprès des responsables du chantier afin qu'ils fassent preuve de plus d'égards. Certes, la tranchée doit être construite, mais il serait bon que les riverains puissent avoir un peu de repos.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

Les deux questions suivantes de M. Borda d'Agua concernent la rue de Chêne-Bougeries. Il a constaté qu'à l'endroit où a eu lieu un accident mortel, il y a quelques mois, une des deux voies du tram avait été réparée. La deuxième voie continue à se dégrader. Il se demande pour quelles raisons les deux voies n'ont pas été réparées en même temps. Il sait bien que seuls CHF 500'000.- sont réservés pour les réparations des routes cantonales, mais il semble que si l'on répare une voie, il vaut mieux en profiter pour réparer également la deuxième. M. Borda d'Agua en vient à sa troisième question, qui traduit une préoccupation à la suite du vote du Grand Conseil sur les feux en alternance. Comme mentionné plus tôt, la rue de Chêne-Bougeries et la route de Chêne sont dangereuses, de par leur revêtement mais également de par l'augmentation de la vitesse pendant la nuit. M. Borda d'Agua s'interroge sur l'augmentation de la dangerosité au croisement de la route de Chêne/rue de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne pendant la nuit, où il est prévu une alternance des feux.

M. Karr commence par répondre à la dernière question. Il apprend maintenant que ce carrefour passera en feux clignotants. La commune va interroger le Département par courrier, en attirant son attention sur la lettre précédemment envoyée à M. Barthassat, pour souligner que cet endroit est déjà dangereux et qu'il ne faut pas prendre le risque de péjorer encore davantage la situation. Concernant ensuite la réfection des rails du tram qui serait faite d'un côté de la rue et pas de l'autre, il ne peut pas répondre à la question. Le Conseil administratif ne sait rien de ces travaux. C'est le deuxième chantier de réfection dans le Village à avoir lieu en dix-huit mois. Le Conseil administratif n'est pas prévenu que des travaux auront lieu, il n'est pas informé du but de l'intervention ni de sa durée. M. Karr transmettra au Département la question de M. Borda d'Agua. Enfin, pour ce qui est des nuisances liées au chantier CEVA, la commune peut à nouveau interroger le consortium SGC qui conduit ce dernier. Les conseillers municipaux ont par ailleurs pu lire dans la presse que la Direction de projet chantier CEVA et les CFF étaient parfois désinvoltes concernant des nuisances et des dégâts occasionnés aux riverains, dont les bâtiments ont été endommagés. Le repos des riverains, y compris le dimanche, est probablement situé très bas sur l'échelle de leurs priorités.

7.4 Pigeons – Abribus

En regardant en l'air à la rue de Chêne-Bougeries, M. Sapey a vu qu'il existe trois pigeonniers dans la commune. En effet, les bâtiments à hauteur des N° 3, 5 et 7 de la rue de Chêne-Bougeries sont de véritables pigeonniers, toutes les fenêtres sont ouvertes et beaucoup de pigeons y rentrent. M. Sapey en vient ensuite au chantier des abribus. Deux d'entre eux ont été installés à satisfaction, mais il manque encore trois abribus.

M. Locher signale que, le long de la route de Malagnou, à la hauteur du complexe dit des « Hauts de Malagnou », est prévue la pose de deux abribus financés par la commune. Il faut toutefois trouver une solution avec l'État pour les installer, la largeur du trottoir étant insuffisante. Des contacts ont déjà été pris ; il faudra sans doute ouvrir une partie du mur. En revanche, de l'autre côté de la route, la commune ne peut guère agir parce qu'il s'agit d'une propriété privée.

M. Sapey remarque qu'il manque encore un abribus à l'arrêt Paumièvre, côté droit en descendant.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

M. Locher précise que cet abribus devrait être installé sur une propriété privée mais que la commune n'a pas encore obtenu son accord.

M. Sapey réplique qu'il est tout de même bizarre qu'au bout de cinquante ans, il n'y ait toujours pas d'abribus sur cette route.

7.5 Tags et vidéosurveillance – Cirques

M. Spinelli a deux questions. Il relève d'abord que Mme Grandjean-Kyburz a mentionné dans ses informations l'augmentation du coût lié à la réfection des murs en lien avec la présence de tags. Il y a quelques années, le Conseil municipal avait voté un crédit pour la pose et la gestion de caméras. Un des arguments en faveur de la vidéosurveillance était que le coût d'installation de ces caméras était plus ou moins équivalent au coût de l'assainissement des murs tagués. M. Spinelli demande si un effet peut être mesuré aujourd'hui, c'est-à-dire si la vidéosurveillance a contribué à éviter la présence accrue de tags. Sa seconde question concerne les cirques. En début de législature, le Conseil administratif s'était entendu pour refuser que les cirques accèdent au domaine public communal. Or, M. Spinelli a constaté qu'un cirque y a récemment eu accès. Il souhaite savoir quelle est la logique que le Conseil administratif a suivie pour refuser l'accès par le passé et l'autoriser aujourd'hui.

Mme Grandjean-Kyburz répond à la première question qu'il n'y a pas de caméras de surveillance le long des routes. Or, c'est là que les boîtiers SIG, par exemple, sont tagués. Concernant la seconde question de M. Spinelli, Mme Grandjean-Kyburz précise que ce dernier fait allusion au Théâtre-Cirque, lequel s'était installé sur la place Colonel-Audéoud, dans le cadre d'une manifestation organisée par le Trois-Chêne Culture. Pour fêter ses vingt-cinq ans, ce cirque s'est provisoirement installé à Chêne-Bourg, puis à Chêne-Bougeries. Il se trouve actuellement à Thônex. Pour ses vingt ans, une grande manifestation avait aussi été organisée, dans le cadre du 4C, sur trois sites communaux. L'autre cirque évoqué par M. Spinelli était le Cirque de Noël, qui avait été autorisé à s'installer une première année puis s'était imposé les années suivantes.

La présidente ajoute que le Théâtre-Cirque a une école de cirque par laquelle passent chaque année au moins 1'500 enfants. En vingt-cinq ans, ce sont donc peut-être 20'000 enfants de la région qui ont fréquenté cette école, dont les artistes qui se sont produits lors de ce spectacle.

M. Locher précise encore que la commune de Chêne-Bougeries avait accepté d'accueillir le Cirque de Noël parce qu'il fallait trouver une solution pendant les travaux sur la plaine de Plainpalais.

M. Karr se porte candidat au prix de l'euphémisme 2014 avec cette déclaration : concernant les cirques, le Conseil administratif a pris l'option d'améliorer la coordination relative aux futures demandes d'utilisation du domaine public.

7.6 Fonds fédéral d'aide à la création de places de crèche

M. Bauduccio remercie d'abord le Conseil administratif car il a pu constater que la cheminée qui avait été érigée en empiétement sur la parcelle située au 2, chemin De-La-Montagne a été enlevée. Il demande ensuite à Mme Grandjean-Kyburz si la commune, lors de la création de

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

nouvelles places de crèche, bénéficiaire du fonds fédéral d'aide à la création des places de crèche.

Mme Grandjean-Kyburz répond par l'affirmative.

7.7 Parc de la Gradelle

Mme Tiercy souhaite rassurer Mme Sommer : elle est aussi enthousiasmée par les jeux du parc de la Gradelle. En revanche, elle réitère l'intervention qu'elle avait faite avant les vacances d'été concernant les aménagements. Elle déplore que les mamans, les grands-mamans, les filles au pair ou qui que ce soit qui s'occupe des enfants doivent rester debout. La commune a installé deux chaises longues extraordinaires mais, honnêtement, les grands-mamans peuvent difficilement s'y asseoir. Si des bancs étaient placés autour de chaque jeu, ce serait un grand plus. Par ailleurs, il manque un jeu de sable. Mme Tiercy propose donc d'installer un jeu de sable et des bancs pour que les personnes qui accompagnent les enfants puissent s'asseoir et socialiser elles aussi.

Comme M. Locher l'avait dit, il faut que ce projet vive un peu avant de réaliser des aménagements complémentaires. En revanche, les bacs à sable ne se font plus du tout. Pour être aux normes, le coût d'entretien de ces bacs est faramineux. Dans les espaces publics où il y en a encore, les bacs à sable sont systématiquement enlevés.

Mme Tiercy réplique que, dans tous les parcs de la ville de Genève, on trouve un bac à sable. Les bacs à sable ont beaucoup de succès.

7.8 Cours d'autoécoles et rodéos routiers dans l'enceinte du collège Claparède

M. Balmer a été approché par un communier, voisin du collège Claparède, qui s'est plaint que des autoécoles viennent donner leurs cours dans l'enceinte du collège et que des rodéos de voitures, voire de motos s'y déroulent. Il souhaite savoir s'il serait possible que, quand les APM sont dans le secteur, ils fassent une visite rapide à cet endroit.

7.9 Macarons pour la journée ou la demi-journée

M. Favarger demande quels sont les revenus que la commune peut attendre des « macarons » accordés pour une demi-journée ou une journée et s'il y a beaucoup de demandes.

M. Karr répond que les revenus de la vente de ces « macarons » reviennent à Fondation des parkings.

La présidente demande s'il est possible de savoir combien de ces « macarons » ont été vendus. Il serait intéressant de savoir s'ils sont populaires et, par conséquent, si l'objectif prioritaire de la zone bleue « macaron » est détourné.

Mme Grandjean-Kyburz peut garantir que l'objectif de la zone bleue « macaron » n'est pas détourné. Elle demandera à la Fondation des parkings de communiquer le nombre de ces « macarons » vendus à ce jour.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

7.10 Comparaison n'est pas raison

Le 3 février 2014, avant la votation du 9 février, Mme Sommer a écrit une lettre de lecteur, dont elle donne lecture. Cela concerne une question souvent soulevée en matière d'aménagement et qui la froisse quelque peu.

Genève serait plus densifiée que Zurich si la modification de loi (LGZD) « Pour une utilisation rationnelle du sol » était acceptée le 9 février 2014. Le taux de densité est déjà maintenant plus élevé à Genève, ville et canton confondus. Ces chiffres statistiques sortis de leur contexte prêtent à des interprétations tendancieuses qui ne reflètent pas la réalité.

Comparaison n'est pas raison !

Selon l'Office fédéral de la statistique, la densification est le « rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone... ».

La Ville de Zurich fait le tiers du canton de Genève. Elle est 5,5 fois plus grande en surface mais n'a pas le double de la population genevoise. L'habitat et les infrastructures occupent 92 % du territoire à Genève et 62 % à Zurich. La Ville de Zurich a intégré dans sa cité 19 communes entre 1893 et 1934. La Ville de Genève n'a pas connu le même développement et s'est repliée sur elle-même pour des raisons historiques et politiques.

Quant au canton de Zurich qui a des lacs et des montagnes, il fait 6 fois la surface de Genève, mais n'a que 3 fois plus d'habitants que Genève.

A Genève, la zone villas genevoise est considérée comme surdimensionnée, représentant 52 % de la zone d'habitation mais n'hébergeant que 15 % de la population. [Mme Sommer précise qu'à Chêne-Bougeries, la zone villas représente 66 %.] A cet égard, il est intéressant de constater qu'en 2011, la Ville de Zurich n'a autorisé la construction que de 5 villas.

Que veut la République et canton de Genève ? Veut-elle se vouer à l'agriculture ; [Mme Sommer remarque que ce n'est plus possible depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT], et aux propriétaires de villa ou veut-elle assumer son destin de canton-ville internationale, unique en Suisse, tout en sauvegardant ces superbes zones de verdure ?

Mme Sommer tient à disposition des personnes intéressées les statistiques sur lesquelles elle s'est basée.